



No 55

Novembre 2013

L' ECHO DE SURPIERRE

Paraît deux fois l'an

Editeur responsable :
Commune de Surpierre

Voici un rappel du discours de la fête nationale suite au souhait de plusieurs personnes qui par le manque d'un micro, n'ont pas tout entendu.

Mesdames et Messieurs les représentants des autorités communales,
Messieurs les Syndics,
Madame et Messieurs les Conseillers Communaux,
Monsieur le curé,
Chers concitoyennes et concitoyens,
Chers invités des communes voisines ou plus lointaines.

C'est avec une très grande joie que j'ai le plaisir de vous transmettre ce soir les respectueuses salutations du conseil communal de Surpierre, de la société de jeunesse de Surpierre-Praratoud ainsi que de l'amicale des pompiers de l'enclave de Surpierre.

Avant la mise à feu que nombre d'entre vous attendent, et surtout les plus jeunes, je me permets de vous rappeler que le 1^{er} août c'est l'anniversaire à la Suisse. C'est aujourd'hui que notre mère Helvetia à 722 ans.

En guise d'hommage à cette chère vieille dame, voici un modeste poème écrit à la façon d'Edmond Rostand et sa fameuse « Tirade des nez ». J'ai donc repris ce concept, remanié et actualisé le texte de base.

Discours du 1er août en moins de deux minutes.

Empathique : *Oh Suisse, à nulle autre pareille,
C'est sur tes monts que le soleil nous annonce un brillant réveil.*

Désabusé : *Dans certaines communes, depuis qu'il est férié
On fête le premier, le trente et un juillet !*

Minimaliste: *Ce fut au début tellement petit et riquiqui.
Qu'il y n'y avait que Schwyz, Unterwald et Uri !*

Etonné : *Comment se fait-il donc que l'on ait parfois tendance à oublier
Ce qui nous unissait, la solidarité ?*

Admiratif : *C'est vrai, les premiers Suisses étaient peu nombreux,
Mais ils avaient tous de beaux bras nouveaux.*

Sérieux : *Même si l'on n'y voit plus beaucoup de vaches,
Le Grütli reste sacré, il faut bien qu'on le sache !*

Nostalgique : *Autrefois, on était vraiment fier
De parcourir le monde avec notre Swissair*

Aveugle : *On a peut-être raté le grand train de l'Europe
Mais en Suisse on est sûr que l'on n'est pas myope,
Et si le franc est parfois malmené face à l'euro,
C'est la faute au marché et à ses soubresauts !*

Piquant : *Si nos communes doivent grandir,
il y a des grand pas à ne pas franchir.*

Apaisé : *Lors de l'élection de nouveaux conseillers,
C'est toute notre enclave qui a été soulagée.*

Triste : *Un grand quartier nous avons freiné,
Mais nos impôts auraient-ils pu payer ?*

Politique : *Aujourd'hui, nous devons tous ici
Savoir nous engager et cela sans répit
Pour tenter d'éviter que nous nous retrouvions
De peuple des bergers à celui des moutons !*

Aimable : *La fête d'aujourd'hui,
Ne doit pas nous faire oublier
Que par une alliance de riquiqui
Une nation sûre c'est fortifiée,
Et disons à nos voisins qui font beaucoup de chichi
Qu'ils feraient mieux de nous copier plutôt que nous jalouser.*

*Voilà ce qu'à peu près, j'ai tenté de vous dire
Par ce petit texte qui souhaitait décrire
En moins de deux minutes, un pays, une région, contrasté,
Multiple et merveilleux, et que l'on se doit d'aimer.*

722 ans. Quel âge honorable. Depuis 1291 et notre premier pacte, que d'années vécues dans la joie et les drames, la richesse et la pauvreté, la paix ou la guerre. Car la vie, c'est cela : .jkde bonnes choses, mais aussi des moments difficiles à traverser. Notre pays, malgré la situation économique actuelle assez difficile reste néanmoins prospère. N'oublions pas que jusqu'au 19ème siècle, de nombreux Suisses ont choisi la route de l'exil, tant la pauvreté était grande. Les guerres civiles ont aussi existé, entre protestants et catholiques, entre campagnards et citadins. Mais maintenant, nous avons la chance et surtout la volonté de rester unis. Malgré nos confessions différentes, nos modes de vie différents, et nos langues différentes.

Cette année n'aura pas été la plus facile, mais je vous invite, chères concitoyennes et chers concitoyens, à continuer d'avancer, et à «vous engager et cela sans répit pour tenter d'éviter que nous nous retrouvions de peuple des bergers à celui des moutons.»

Ce texte a été lu par Aline Godel et votre « serviteur ».

Le conseil communal vous fait part d'un changement au sein du bureau communal. A partir du 1^{er} novembre 2013, l'administration communale est assurée par Mesdames Francine Nicolet et Nicole Corboud. Madame Nicolet assumera principalement le rôle de boursière en remplacement de Madame Chantal Vorlet qui nous a quittés. Madame Corboud va s'occuper de la partie secrétariat. Je tiens à remercier ces trois personnes, Francine pour son travail et son nouvel engagement, Chantal pour le travail effectué dans notre commune et pour le passage du témoin et Nicole pour avoir intégré notre administration.

Votre syndic

SITE WEB

La commune vous informe que son site internet est maintenant en ligne à l'adresse

<http://www.surpierre-fr.ch/>

Ce site, vitrine de notre commune et outils de communication est encore en phase d'amélioration. Nous vous invitons donc à nous transmettre vos remarques et suggestions.

Bonne visite

CONVOCATION L' ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens de la commune de Surpierre sont convoqués en assemblée communale ordinaire pour le :

LUNDI 16 DECEMBRE 2013 à 20h00

A LA GRANDE SALLE

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 27 mai 2013 (pages 7-8)
2. Budget 2014 (page 4)
 - 2.1. Budget de fonctionnement
 - 2.2. Rapport de la commission financière
 - 2.3. Budget d'investissement
 - 2.3.1. Epuration Vigny Fr. 180'000.--
 - 2.3.2. Mise en passe cylindres école Fr. 10'000.—
 - 2.3.3. Elaboration du projet de fusion des communes de l'enclave Fr. 20'000.--
 - 2.4. Rapport de la commission financière
3. Réfection de place de jeux : nomination d'une commission
4. Internet
5. Divers

Le conseil communal

Nous vous informons que le bureau communal sera fermé durant les fêtes de fin d'année, soit :

du 23 décembre 2013 au 6 janvier 2014

A prendre note également des fermetures

à Carnaval : **du 3 au 9 mars 2014**

à Pâques : **du 21 au 27 avril 2014**

Nous vous remercions d'avance de prendre vos dispositions.

Le Conseil communal vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année et ses meilleurs vœux pour 2014



BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2014

-4-

	CHARGES	PRODUITS
0. Administration	117'340.00	9'580.00
1. Ordre public	33'897.25	7'500.00
2. Enseignement et formation	321'431.00	
3. Culte, culture et loisirs	1'100.00	
4. Santé	87'471.80	2'000.00
5. Affaires sociales	122'194.10	570.00
6. Transports et communications	35'072.00	
7. Protection et aménagement du territoire	127'722.50	106'750.00
8. Economie	1'000.00	
9. Finances et impôts	200'554.00	892'499.00
99. Comptes de clôture		
TOTAUX	1'047'782.65	1'018'899.00 P 28'883.65

BUDGET D'INVESTISSEMENTS 2014

	CHARGES	PRODUITS
0. Administration - Elaboration du projet de fusion	20'000.00	
2. Enseignement et formation - Entretien bâtiment scolaire - Agrandissement et rénovation CO	10'000.00 18'200.00 rappel	
7. Protection et aménagement de l'environnement - Epuration Vigny	180'000.00	65'000.00

PILIER PUBLIC

Comme déjà annoncé, le pilier public officiel déménage. L'affichage actuel situé vers la grande salle sera définitivement abandonné au 31 décembre 2013.

En effet, dès le 1^{er} janvier 2014 le pilier public sera situé au bâtiment communal, un affichage ayant été créé à côté de la porte du bureau communal.

Nous vous remercions d'en prendre bonne note.

A LOUER A SURPIERRE

Bâtiment administratif – Les Gottes 19»

3½ pièces – 2^{ème} étage - place de parc

Libre dès le 01.02.2014 - Fr. 1'100.— charges comprises

Pour tout renseignement s'adresser au : bureau communal de Surpierre

Délai d'inscription : 13.12.2013

Budget d'investissement

Points 2.3.1. Epuration Vigny

Conformément à la nouvelle loi sur les Eaux qui prévoit l'épuration de tels secteurs, notre commune doit mettre en place l'évacuation des eaux usées du hameau de Vigny. De plus, depuis 2011, le Groupe E prévoit la mise en souterrain de la ligne électrique aérienne qui dessert cette zone ; il a définitivement agendé ce chantier au printemps / été 2014.

Afin de rationaliser les travaux, nous pensons qu'il est opportun de prévoir pour la même période la construction d'un collecteur d'évacuation des eaux usées allant de Vigny au réseau communal de Villeneuve. Ce collecteur sera long d'environ 800 m et son tracé commun avec celui du groupe E sur la moitié de son parcours. A notre demande, un bureau d'ingénieurs de la place a estimé, dans son étude préliminaire, le coût de ces travaux à Frs 163'000.-- que nous avons « arrondi » à Frs 180'000.-- afin d'éviter toute mauvaise surprise. Si ce budget est accepté, nous solliciterons également les entreprises Cosvegaz et Swisscom pour d'éventuels travaux en fouille commune, qui pourrait faire baisser le coût du projet pour la Commune. En outre, un accord a été trouvé avec la commune de Villeneuve pour que les eaux usées provenant de Vigny soient acheminées à la Step par son réseau communal, ceci sans indemnité.

D'autre part, cette réalisation impliquerait l'encaissement d'environ Frs 65'000.-- de taxes d'épuration, conformément à notre règlement communal.

Points 2.3.2. Mise en passe cylindres Bâtiment scolaire

Le bâtiment de l'école, datant de 1955, a déjà subi différentes adaptations au fil du temps.

La nouvelle organisation de l'enseignement (3 nouveaux enseignants à Surpierre) a provoqué une réflexion sur la gestion des clés des locaux.

Pour simplifier les accès, améliorer l'aspect pratique des utilisateurs, locataires, nettoyeuses et des autorités, nous proposons de revoir l'ensemble des cylindres des locaux affectés à l'enseignement et l'intendance, et de mettre au point une mise en passe.

L'investissement proposé comprend également le remplacement des portes des 2 classes du rez supérieur (portes légères datant probablement de la construction) par des portes sécurisées anti-feu et garantissant une réelle résistance à l'effraction. Un investissement de Frs 10'000.— est donc proposé.

Points 2.3.3. Elaboration du projet de fusion des communes de l'enclave

Suite à l'octroi de crédit pour la réalisation de fusions, par le canton, nous avons mis sur pied une stratégie afin de présenter un dossier pour la mise en votation de ce projet. Le montage de ce dossier se fait avec l'aide d'une conductrice de projet et des membres des conseils communaux des quatre communes concernées. L'investissement se monte à Fr. 80'000.— au total. Un investissement de Fr. 20'000.— pour Surpierre vous est proposé.

Point 3. Nomination d'une commission pour la réfection de la place de jeux

Le conseil communal a décidé de nommer une commission de 4 membres + 1 membre du conseil communal. En effet, notre place de jeux située à côté de la déchetterie est sérieusement en train de se dégrader et a besoin d'un vrai rafraîchissement. La mise aux normes ainsi que la sécurité de cette place de jeux est capital pour la population de notre village.

Point 4. Internet

Au cours de l'année écoulée, la commission internet, créée lors de l'assemblée de commune du 10 décembre 2012, s'est réunie à 4 reprises.

Des investigations ont été entreprises auprès de différents prestataires.

- La commune s'est officiellement portée volontaire auprès de FTTH Fribourg (fibre optique jusqu'à la maison) qui a pour objectif de raccorder tous les ménages à l'horizon 2027. A ce jour, nous savons simplement que notre commune ne fait pas partie des localités retenues pour 2014. Le planning pour les années suivantes n'est pas déterminé, ou pour le moins n'est pas connu.
- L'opérateur historique Swisscom ne semble pas faire de Surpierre et Praratoud une priorité absolue.

- D'autres solutions ont été prospectées, mais celles-ci sont onéreuses et pas entièrement satisfaisantes.

La solution d'internet proposée par une entreprise régionale est très onéreuse à l'installation (Fr. 3'000.— à 4'000.— pour l'installation, et plus de Fr. 100.--/mois pour l'abonnement si on l'utilise pour le travail), et n'est pas satisfaisante. T. De La Harpe se tient à votre disposition pour plus d'informations.

- La société WITECOM, propose elle, un raccordement internet fiable et rapide, d'un débit adapté aux besoins d'une famille. Le système proposé utilise la technologie WIFI. Les équipements mis en place permettront de desservir l'immense majorité des logements de la commune. Un représentant de cette entreprise sera présent lors de l'assemblée communale pour de plus amples informations.

COMPTEURS D'EAU

Le conseil communal vous rappelle que le délai pour la remise des relevés d'eau concernant la consommation d'eau était fixé au 25 novembre 2013.

Des coupons-réponses sont toutefois à votre disposition si nécessaire.

En outre, le conseil communal vous informe que dorénavant une seule facture d'eau sera émise par bâtiment, celle-ci sera adressée au propriétaire du fonds, qui a ensuite la liberté de facturer la consommation à son ou ses locataires.

Cette décision a été prise suite au constat que le système actuellement en place (facturation à chaque locataire, décompte par sous-compteur, etc.) n'est pas efficace puisque des réclamations sont régulièrement émises par les citoyens.

Il en résulte une simplification de la gestion des compteurs. Il en découle que la location du compteur (art. 25, règlement eau) et l'abonnement annuel de base (art. 26, règlement eau) ne seront donc perçus que pour le compteur de base. La commune ne prendra plus en charge le remplacement périodique des sous-compteurs existants, toutefois, ceux-ci sont laissés à la disposition des propriétaires.

Le conseil communal vous remercie pour votre compréhension.

DIRECTIVES ANTICIPEES

Les directives anticipées médicales vous permettent de faire respecter votre volonté au cas où vous ne seriez plus en mesure de prendre vos propres décisions (perte de la capacité de discernement). Vous y déterminez les traitements médicaux que vous souhaitez recevoir ou non. Les avantages de cette démarche:

- vous réfléchissez à vos valeurs sur le plan des traitements et de la qualité de vie et vous les faites connaître
- vous vous sentirez rassuré(e) en sachant que vos vœux seront respectés,
- vos proches seront soulagés de ne pas avoir à prendre de décisions pénibles

Les « Directives anticipées » sont impératives, aussi bien pour le médecin que pour les proches. Autrement dit, l'entourage familial en général, le conjoint ou les parents directs en particulier, ne pourront pas s'y opposer. Celles-ci peuvent être adaptées et révoquées en tout temps. Elles ne peuvent être rédigées que pour soi-même.

En choisissant les directives anticipées de la Croix-Rouge,

- vous vous munissez d'un document de qualité
- vous pouvez recourir à un service-conseil unique en son genre
- vous avez la possibilité de remplir le document chez vous, sur votre ordinateur
- vous pouvez confier vos directives au centre de dépôt CRS

Les directives anticipées (www.directives-anticipees.ch) ont été élaborées par des spécialistes – médecins, juristes, éthiciens - et répondent aux dispositions légales en vigueur. En tant qu'organisation neutre, la CRS ne prend pas position au sujet du contenu des directives. Vous faites vos choix de manière autonome.

ASSEMBLEE ORDINAIRE DU 27 MAI 2013

L'assemblée a été convoquée par insertion dans la Feuille des Avis officiels no 20 du 17 mai 2013, par l'Echo de Surpierre no 54 en tout ménage et un affichage au pilier public.

M. Sonnard déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue aux 26 citoyennes et citoyens présents.

MM. Michel Vorlet et Laurent Thierrin sont nommés scrutateurs.

Le Tractanda est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 décembre 2013
2. Comptes 2012
3. Rapport de la commission financière et approbation
4. Nomination d'un organe de révision des comptes communaux
5. Adoption de la révision des statuts de l'association des communes pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye, clés de répartition des charges (art. 32, 33 et 34).
6. Adoption de la révision des statuts de l'association du cycle d'orientation des communes de la Broye et de la commune de Villarepos, mode de répartition des frais (art. 24)
7. Divers

L'ordre du jour ainsi que la convocation ne suscitent aucune remarque. M. le Syndic précise que l'assemblée sera enregistrée et que chaque personne présente peut le faire de même en s'annonçant.

Il est passé au point 1 du tractanda : Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 10 décembre 2012

Celui-ci inséré dans le journal n'est pas lu. Aucune observation n'est soulevée et le procès-verbal est accepté à mains levées tel que présenté, soit :

26 oui – 0 non – 0 abstention.

La parole est passée à la Boursière pour la lecture des comptes 2012 (point 2)

Après lecture du résumé des comptes de fonctionnement qui présente un bénéfice de Fr. 2'442.— puis des comptes d'investissements.

Mme Lucienne Curty questionne au sujet de la différence avec le budget pour les comptes « Protection et aménagement du territoire ». Mme Vorlet, boursière informe que des amortissements supplémentaires ont été comptabilisés. Aucune autre question n'émane du public, il est passé au

Rapport de la commission financière (point 3)

M. Christian Duc, au nom de la commission financière, donne lecture du rapport suite à la vérification des comptes du 23 avril 2013. Lors de cette séance, la commission a obtenu de M. Sonnard, Syndic et de Mme Vorlet, boursière, toutes les explications et justificatifs sur les écarts budgétaires. Il est confirmé que le bénéfice se monte à Fr. 2'442.--.

Le 22 avril 2013, M. Frein de Fidustavia et sa collaboratrice Mme Dubey ont informé la commission que la révision des comptes 2012 a eu lieu. Ils ont contrôlé les postes des comptes et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondage. Les vérifications obligatoires prescrites par le service des communes ont toutes été exécutées et sont consignées dans le formulaire officiel de vérification des comptes. Selon l'appréciation de la fiduciaire, la comptabilité et les

comptes annuels sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux. En conclusion, la commission financière propose d'accepter les comptes 2012 et d'en donner décharge à la boursière et à la commission financière.

Les comptes sont adoptés à mains levées par une majorité évidente, sans avis contraire et abstention. (26 oui, 0 non, 0 abstention)

Nomination d'un organe de révision des comptes communaux organe de révision (point 4),

M. Christian Duc informe que la fiduciaire Fidustavia a révisé les comptes communaux depuis 4 ans. Elle pourra les réviser au maximum pour une durée de 6 années consécutives. Il propose à l'assemblée d'accepter Fidustavia pour les 2 prochaines années. Le montant des honoraires est de Fr. 2'400.--.

L'assemblée présente y consent à mains levées par la majorité, sans objection et sans abstention. (26 oui, 0 non, 0 abstention)

5. Adoption de la révision des statuts de l'association des communes pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye, clés de répartition des charges (art. 32, 33 et 34).

Avec la nouvelle loi sur la péréquation financière intercommunale (LPM) et la disparition de l'indice de capacité financière des communes, il y a lieu de définir de nouvelles clés de répartition des charges au 1^{er} janvier 2013.

La répartition des frais d'investissement et d'exploitation demeure fonction de la population et des ressources financières des communes, à l'exception toutefois des frais générés par l'aide sociale dont la répartition découle de la loi.

La péréquation des ressources se base sur un nouvel indice – l'indice du potentiel fiscal (IPF) – qui reflète les potentiels des ressources communales pouvant être exploitées du point de vue fiscal. Ainsi, le fait de pondérer, pour le 45 % des frais, le chiffre de la population légale par l'indice du potentiel fiscal (IPF) permet de tenir équitablement compte des ressources financières des communes.

Par ailleurs, à défaut d'arguments suffisamment solides pour justifier son maintien, le préceptif (art. 32 al. 3) – qui prévoyait de répartir préalablement 3 % des charges d'exploitation des EMS entre les communes sur le territoire desquelles l'association exploite un EMS – a été supprimé.

Enfin, les articles 33 et 34 peuvent être supprimés dès lors que le nouvel article 32 règle de manière uniforme la répartition de l'ensemble des frais de l'association.

Ces modifications statutaires ont été adoptées par l'assemblée des délégués du 28 juin 2012. Comme elles sont jugées essentielles au sens de l'art. 113 al.1 LCo, elles doivent être soumises aux communes membres pour acceptation et recueillir, pour aboutir, l'aval des trois quarts des communes, dont la population légale doit en outre être supérieure aux trois quarts de la population légale de toutes les communes membres de l'association

Art. 27 al.2 let.a : La limite d'endettement, actuellement fixée à 20 millions, passera à 55 millions. Acceptée par les délégués de l'Association, cette augmentation permettra de procéder aux emprunts nécessaires pour le financement de l'agrandissement et la transformation des EMS du district. Toutefois, les investissements seront votés au fur et à mesure des étapes.

Art. 32, 33, 34 : En raison de la disparition de l'indice de capacité à la fin de cette année 2012, une nouvelle clé de répartition a été décidée par l'assemblée des délégués. La participation des communes aux frais d'investissement et d'exploitation se calcule au prorata de la population légale pour 50 % et au prorata de leur population légale pondérée par l'indice potentiel fiscal pour 50 %.

Les explications ci-dessus ont été publiées dans le journal. Aucun complément n'est souhaité dans l'assistance et M. le Syndic annonce le passage au vote pour

1. L'adoption de la révision des statuts es accepté à mains levées par 25 oui, 0 contre et 1 abstention.
2. La clé de répartition est également approuvée à mains levées par 25 oui, 0 contre et 1 abstention

6. Adoption de la révision des statuts de l'association du cycle d'orientation des communes de la Broye et de la commune de Villarepos mode de répartition des frais (art. 24)

Avec la nouvelle loi sur la péréquation financière intercommunale (LPFI) et la disparition de l'indice de capacité financière des communes, il y a lieu de définir de nouvelles clés de répartition des charges au 1^{er} janvier 2013.

La répartition des frais d'exploitation demeure fonction de la population et des ressources financières des communes.

La péréquation des ressources se base sur un nouvel indice – l'indice du potentiel fiscal (IPF) – qui reflète les potentiels des ressources communales pouvant être exploitées du point de vue fiscal. Ainsi, le fait de pondérer, pour le 45 % des frais, le chiffre de la population légale par l'indice du potentiel fiscal (IPF) permet de tenir équitablement compte des ressources financières des communes.

Par ailleurs, à défaut d'arguments suffisamment solides pour justifier son maintien, le préciput (art. 24 al. 2) – qui prévoyait de répartir préalablement 3 % des charges d'exploitation entre les communes sièges – a été supprimé.

Enfin, l'article 25 – qui traite du mode de répartition des investissements – n'a pas été modifié. La commune dans laquelle les investissements sont réalisés continuera d'en financer la moitié, l'autre moitié étant répartie entre les autres communes en fonction de la population, l'exception toutefois de l'autre commune dans laquelle l'association possède des bâtiments scolaires, laquelle est exclue de la répartition.

Ces modifications statutaires ont été adoptées par l'assemblée des délégués du 28 juin 2012. Comme elles sont jugées essentielles au sens de l'art. 113 al.1 LCo, elles doivent être soumises aux communes membres pour acceptation et recueillir, pour aboutir, l'aval des trois quarts des communes, dont la population légale doit en outre être supérieure aux trois quarts de la population légale de toutes les communes membres de l'association

Pour ce point, l'explicatif susmentionné a été inséré dans l'Echo. Mme Curty questionne la différence de coût que va engendrer ce mode de calcul. M. Spaltenstein informe qu'une légère baisse est en faveur de la commune (env. – 1'000.--).

Dans les divers, la parole est donnée à la population présente

- M. Thierry De la Harpe, en se référant au billet du syndic, s'étonne de certains agissements envers les conseillers et adresse au conseil, de sa part, ses remerciements pour le travail fourni.

- M. De la Harpe questionne au sujet de la diminution entre le budget et les comptes dans Affaires sociales et l'inverse pour la Santé. M. Gratwohl explique le rôle de la commission sociale et les procédures qui sont appliquées. Il signale que ces deux comptes font partie d'un pot commun cantonal et les chiffres sont transmis par l'Etat pour le budget et ensuite facturés selon la péréquation. La commune n'a pas vraiment de pouvoir sur la partie financière.

- M. Michel Vorlet se renseigne sur l'avancement du dossier « internet » suite à la nomination de la commission. Guido Spaltenstein donne des éclaircissements sur les démarches de la commission jusqu'à ce jour. Il précise, après observation sur divers fournisseurs, Swisscom reste la seule possibilité économique pour notre village. M. De la Harpe, membre de la commission relève des difficultés rencontrées afin d'obtenir les renseignements et de contacter les responsables de Swisscom. Michel Vorlet pense que la commune devrait effectuer un sondage auprès des habitants afin de témoigner à Swisscom l'intérêt de la population. M. Robert Sonnard estime qu'il n'est pas à la commune d'effectuer des démarches au profit de Swisscom.

- Mme Nicole Vaucher avise qu'un circuit VTT passera dans nos forêts et sera construit par M. Michel Bessard, Cremin. Celui-ci passera près de la table panoramique. Elle rappelle de revoir la réfection de celle-ci.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée est close à 20h55.

SURPIERRE, EN FAITS DIVERS

Surpierre compte 326 habitants au 20 novembre 2013

• Arrivées

- Baudois Marie-Françoise, André, Elie et Justine
- Peethamparam Alinor, Sekaran et Emma
- Merki Ruth
- Rolli Danielle et Jocelin
- Spycher Gaëtan
- Tadeu Baiao Paulo Sergio

Nous souhaitons une cordiale bienvenue aux nouveaux habitants

et nos meilleurs voeux à ceux qui sont partis vers de nouveaux horizons

• Départs

- Alleman Sara et Géraldine
- Maillard Nathalie
- Thierrin Mickaël
- Wüthrich Lise et Robert

• Naissances

- Sansonnens Malory née le 06.08.2013 fille de Sansonnens Mélanie et Crausaz Régis
- Jenni Enora née le 07.10.2013 fille de Jenni Stéphanie
- Dobroc Stanislaw né le 24.10.2013 fils de Dobroc Katarzyna et Jacek

Nos félicitations aux heureux parents.

• Deuil

- Pillonel Norma décédée le 13 octobre 2013 à l'âge de 57 ans

Rappel des horaires

Déchetterie

Samedi

Eté
16h00 – 17h30
1^{er} avril au 31 octobre

Hiver
10h00 – 11h30
1^{er} novembre au 31 mars

Mercredi

17h30 – 18h30 toute l'année

Bureau communal

Lundi soir

18h30 - 19h45

Mercredi matin

09h00 - 11h00

Tél - fax 026/668.20.63
adresse e-mail : communedesurpierre@bluewin.ch



Ramassage périodique des déchets encombrants et des déchets inertes

Samedi 21 décembre 2013

de 10h00 à 11h30

derrière la grande salle

1. Déchets encombrants = incinérables

Quoi : **Plastique et bois travaillé :** meubles usagés, gros jouets, objets qui par leur taille n'entrent pas dans les déchets incinérables **petits volumes.**

Comment : **Réduits à leur volume minimal :** démontés, désarticulés, sciés, coupés, ...

Non admis : Portes, fenêtres et tous autres **déchets de chantier.**

A respecter : - **Lors de l'achat d'un nouveau meuble,** demander au vendeur si le magasin reprend l'ancien. Si oui lui l'amener.
- **Avant de démonter un meuble et de l'apporter aux déchets encombrants,** le proposer à Coup de Pouce à Estavayer-le-Lac (026 663 28 48) ou au Galetas à Payerne (026 660 60 10).

2. Déchets inertes

Quoi : Céramique, porcelaine, petites quantités de carrelage, de brique,

Comment : **Réduits à leur volume minimal :** cassés, **Maximum 2 bidons de 20 litres par ménage et par ramassage.**

Info : la ferraille peut encore être amenée à la déchetterie jusqu'à remplissage complet de la benne en place.

Prochain ramassage périodique pour déchets encombrants et inertes : juin 2014

Dépôt pour les branches : Mars 2014 (sera annoncé par un tous-ménages)

NOUVEAU à SURPIERRE

GYMNASTIQUE POUR RHUMATISANTS

POUR TOUTE PERSONNE SOUFFRANT DE DOULEURS ARTICULAIRES
(HOMMES, DAMES, JEUNES ET MOINS JEUNES)

Ces cours sont donnés par une physiothérapeute diplômée, précédemment rattachée à la Ligue Vaudoise contre le Rhumatisme.

dès le **16 JANVIER 2014**

Tous les jeudis de 19h à 20h
A la Grande Salle de Surpierre
à 1528 Surpierre

Prix : Fr. 150.- les 10 séances

Pour tous renseignements et/ou inscription, veuillez vous adresser à :

Sibylle AEBISCHER

Physiothérapeute diplômée

Route de Versoix 38 - 1523 Granges-près-Marnand

Tél. : 026 668 12 25/ 079 601 78 26



La société de développement de Surpierre-Praratoud

**vous invite à venir partager
un moment de convivialité
sous le porche de l'église.**

**le dimanche 8 décembre 2013
de 17h00 à 19h00**

Tous les élèves des écoles enfantine et primaire de l'enclave
ont le plaisir de vous inviter à leur

SOIREE DE NOËL



le mercredi soir 18 décembre à 19h

à la grande salle de Surpierre.

Saynètes, contes, chants et danses égayeront cette belle soirée de
l'Avent. Un petit goûter de Noël sera offert par des parents et la
Commission scolaire.

Au plaisir de vous rencontrer lors de cette soirée

Le corps enseignant de l'enclave.